

<p>Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40</p>	<p><b>PROCES - VERBAL</b> de la séance du <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> du Jeudi 2 Juillet 2015 de 17h 15 à 20h</p>	<p><b>ANNEE SCOLAIRE</b> 2014/2015 N° de la séance : 4 Feuillet n° : 1</p>
--	---	--

La séance est ouverte à 17h15, sous la présidence de Monsieur Gioud, Principal du Collège. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le président de séance excuse les absences de différents membres. (cf liste d'émargement)

Après la désignation de Madame Pasquet en tant que secrétaire de séance, le principal propose de modifier l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- III) B) DBM pour information
- IV) D) Autorisation de recruter un AVSM et un AVSI
  - E) Convention d'utilisation des locaux par l'OMS
  - F) Contrat de dératisation
  - G) Attribution du logement N°3
- V) Trois questions diverses : 1) Représentants des professeurs  
2) Représentants de la FCPE et de la Boussole  
3) Représentant de la Boussole

### **I. Conseil d'administration**

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

### **II. Questions pédagogiques**

#### **A) Bilan provisoire de l'orientation (document n°1)**

Le principal précise que ce bilan est provisoire car 3 élèves ne sont pas affectés en seconde professionnelle.

A l'aide du document, il commente les taux de passage et de redoublement aux trois paliers d'orientation, 6e, 4e, 3e.

Aucun redoublement en 6<sup>ème</sup>, un en 4<sup>ème</sup> et un en 3<sup>ème</sup>.

Le taux de passage en 2<sup>nd</sup>e GT est inférieur à celui de l'année précédente.

Cette baisse s'explique par une légère augmentation du taux de passage en seconde professionnelle.

L'absence de cas d'appel aux trois paliers d'orientation peut s'expliquer par un excellent dialogue entre les professeurs principaux et les parents d'élèves.

#### **B) Validation des appels à projets du Conseil Général (document n°7)**

#### **C) Validation des actions du projet d'établissement (document n°6)**

Ces 2 points seront traités avec la question de la répartition des crédits globalisés LOLF.

#### **D) Bilan de l'association sportive (document n°2)**

Le principal insiste sur le nombre d'élèves licenciés, en hausse chaque année, sur les excellents résultats sportifs obtenus, notamment en gymnastique et en athlétisme et sur le nombre de jeunes officiels formés.

Un représentant des professeurs, coordonnateur des professeurs EPS, complète cette présentation.

#### **E) Bilan de l'infirmerie (document n°3)**

Le principal précise les principales missions exercées par l'infirmière et le nombre d'élèves concernés :

- 1) l'accueil, l'écoute et les soins prodigués aux élèves.

<p>Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40</p>	<p><b>PROCES - VERBAL</b> de la séance du <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> du Jeudi 2 Juillet 2015 de 17 h 15 à 20 h</p>	<p><b>ANNEE SCOLAIRE</b> 2014/2015 N° de la séance : 4 Feuillet n° : 2</p>
--	---	--

- 2) le dépistage et le suivi infirmier des anomalies dépistées.
- 3) les projets d'accueil individualisés et les projets personnels de scolarisation.
- 4) les suivis particuliers et les accompagnements d'élèves auprès de la MDSI de Pessac et de Mérignac, du CMPP et du CMPI de Pessac.
- 5) la participation au CESC et à la mise en place des actions, à la cellule de veille et de prévention interne au Collège.

Le principal précise que l'infirmière exerce aussi une mission de dépistage infirmier approfondi dans les écoles primaires du secteur.

#### **F) Bilan du CESC (document n°4)**

A l'aide du document, le principal détaille les différentes actions menées au titre du parcours citoyen, à chaque niveau d'enseignement.

La conseillère principale d'éducation répond aux questions d'un représentant des parents d'élèves de la FCPE et précise que les personnels du Collège sont particulièrement vigilants sur les problèmes de harcèlement et du respect des adultes et des élèves.

Concernant l'utilisation des portables dans l'enceinte du collège ainsi que l'envoi d'informations sur les réseaux sociaux, il a été rappelé que des séances de prévention sont proposées aux élèves et aux parents de 6<sup>e</sup> au mois de janvier. Ces séances devraient être organisées plus tôt l'année prochaine (en octobre ou novembre). Suite à une question des enseignants sur une éventuelle interdiction de l'utilisation des téléphones, le principal rappelle qu'après consultation du service juridique du Rectorat, cela n'est juridiquement pas recevable.

#### **G) Rapport annuel sur le fonctionnement de l'établissement**

Le principal explicite les indicateurs de performance puis donne lecture des principaux points du rapport annuel. Ce document est consultable au bureau du principal.

Il analyse les forces et les faiblesses de l'établissement.

Il met notamment en avant la réduction de l'écart entre le taux de réussite au DNB des catégories socio-professionnelles défavorisées et le taux attendu

Il rappelle les objectifs du projet d'établissement qui prend fin en 2015.

Un nouveau projet devra être mis en place pour la période 2016-2020.

Un avis favorable est donné à l'unanimité. (Acte n° 2015-15)

#### **H) Avis du conseil sur la répartition des indemnités à missions particulières.**

Le principal explicite qu'un nouveau régime indemnitaire a été mis en place concernant des missions particulières exercées par des enseignants dans l'établissement, hors face à face pédagogique avec les élèves. (décret de 27 avril 2015).

L'enveloppe notifiée par le recteur est de 7,5 IMP (indemnité de mission particulière).

Le principal donne lecture des instructions académiques qui précisent qu'une impulsion doit être donnée à la coordination des cycles d'enseignement et à la mise en place des ressources et usages du numérique.

Le principal propose la répartition suivante :

- Coordination de la technologie :  $2 \times 0.5 = 1$  IMP (2 enseignants concernés)
- Coordination EPS : 2 IMP (1 enseignant concerné)
- Liaison cycle 3 CM1 – CM2 -6ème :  $2 \times 1 = 2$  IMP (2 enseignants concernés)
- Réseau, Ressources et Usages pédagogiques Numériques :  $1.5 + 0.5 = 2$  IMP (2 enseignants concernés)
- Référent culture : 0.5 IMP (1 enseignant concerné)

<b>Collège Noes</b> <b>33600 – PESSAC</b> <b>0331758G</b> <b>☎ 05.56.15.25.40</b>	<b>PROCES - VERBAL</b> <b>de la séance du</b> <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>du Jeudi 2 Juillet 2015 de 17h 15 à 20h</b>	<b>ANNEE SCOLAIRE</b> <b>2013/2014</b> <b>N° de la séance : 4</b> <b>Feuillet n° : 3</b>
--	---	---

Un avis favorable est donné à l'unanimité. (Acte n° 2015-16)

Une motion est déposée par les enseignants pour demander une augmentation de cette dotation qu'ils jugent insuffisante. (voir annexe)

### **I) Bilan de l'utilisation des heures de l'accompagnement éducatif.**

Le principal détaille les différentes activités et leurs financements dans le cadre de l'accompagnement éducatif :

Sur l'année 432 HSE (heures supplémentaires effectives) ont été attribuées au collège.

Le total des heures déclarées par les enseignants égale 314HSE.

- Théâtre, danse chant et musique : 191 HSE (4 enseignants) 60,82 % des heures attribuées. Ces activités contribuent au déroulement du spectacle de fin d'année.
- Club sciences : 48 HSE (2 enseignants) 15,2 %
- Histoire des arts : 18 HSE (1 enseignant) 5,7 %
- Club gym : 24 HSE (1 enseignant) 7,6 %
- Club BD'Zine : 19 HSE (1 enseignant) 6 %
- Club secourisme : 14 HSE (1 enseignant) 4,4 %

De plus, l'établissement a utilisé une réserve d'HSA (heures supplémentaires année) transformées en HSE pour permettre d'autres actions pédagogiques :

- Aide aux devoirs destinée aux élèves de 3<sup>e</sup> : 121 HSE (8 enseignants)
- FLE : 123 HSE (5 enseignants)
- Soutien français, maths, anglais : 41 HSE (3 enseignants)

Pour un total de 285 HSE.

Pour l'année 2015-2016, le Principal annonce une réserve sur la DGH de 12 HSA.

1 HSA sera attribuée pour le projet D'col

1HSA sera attribuée pour le suivi des PPRE-passerelle 6<sup>ème</sup> en 5<sup>ème</sup> .

1.5 HSA sera attribuée au « savoir nager ».

Il reste donc 8.5 HSA transformables en 306 HSE.

Il précise ses priorités : l'aide aux devoirs en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, le dispositif FLE et le soutien disciplinaire en Français, Mathématiques et Anglais.

### **III. Questions financières**

#### **A) Répartition des crédits globalisés attribués dans le cadre de la LOLF pour 2014/2015. (Document n°5)**

Le principal rappelle les principes de gestion des crédits et précise les champs couverts par ceux-ci.

A l'aide du document n°5, le principal présente le projet de répartition de l'attribution rectorale (8923Euros), en hausse par rapport à l'année précédente. (3941 Euros)

Ce projet de répartition prend aussi en compte les reliquats de l'année précédente (880.08Euros).

Il précise que certaines dépenses concernant l'achat des carnets de correspondance (873,60 Euros) et le paiement des droits de reproduction (973.60Euros) sont prioritaires.

<p>Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40</p>	<p><b>PROCES - VERBAL</b> de la séance du <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> du Jeudi 2 Juillet 2015 de 17h 15 à 20h</p>	<p><b>ANNEE SCOLAIRE</b> <b>2013/2014</b> N° de la séance : 4 Feuillet n° : 4</p>
--	---	---

La somme restante est réservée à l'achat des manuels scolaires (3000 Euros) et au financement des actions du projet d'établissement (4955,98Euros) selon l'ordre de priorité suivant :

1) Les réassorts aux différents niveaux d'enseignement selon l'augmentation des effectifs, principalement aux niveaux 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, et pour la classe ULIS.(+ 1 division à chaque niveau).  
Aucun achat de nouvelle collection ne peut être financé en raison de l'attente des nouveaux programmes.

2) Le financement des actions du projet d'établissement

Le principal présente les projets pour lesquels ont été déposées des demandes de financement (voir document n°6).

Il précise que certains projets sont cofinancés dans le cadre de l'appel à projets Conseil Général, par les crédits LOLF et par la DRAC.

L'ensemble des projets cofinancés est validé à l'unanimité.

Appel à projets CG. (**Actes n°2015-13**). Actions du projet d'établissement (**Acte n° 2015-14**).

**B) DBM : pour information (document n°8)**

Les DBM N° 3 et 4 sont présentées pour information au Conseil.

**C) DBM pour vote**

La DBM N°5 de répartition des crédits d'état globalisés 2015 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité. (**Acte n°2015-12**)

**IV) Contrats et Conventions**

**A) Autorisation de recrutement d'un AESH-CO**

Le principal précise qu'il s'agit du recrutement d'un assistant d'éducation dans le cadre de l'ouverture de la classe ULIS.

Cette autorisation, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité. (**Acte n°2015-17**)

**B) Convention du groupement de commandes de denrées alimentaires des établissements d'enseignement de la Gironde (marché 2016)**

L'adhésion à ce groupement est de 300€.

Cette convention, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité. (**Acte n°2015-18**)

**C) Autorisation de renouveler 2 CUI affectés dans les écoles primaires**

Cette autorisation, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité. (**Acte n°2015-19**)

**D) Autorisation de recrutement d'un AVSM et d'un AVSI**

Le principal précise qu'il s'agit du recrutement d'un auxiliaire de vie scolaire mutualisé dans le cadre de l'ouverture de la classe ULIS et d'un auxiliaire de vie scolaire individualisé pour un élève entrant au collège à la rentrée.

Ces autorisations, soumises au vote, sont adoptées à l'unanimité. (**Acte n°2015-20**)

<p>Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40</p>	<p><b>PROCES - VERBAL</b> de la séance du <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> du Jeudi 3 Juillet 2014 de 17h 15 à 20h</p>	<p><b>ANNEE SCOLAIRE</b> <b>2013/2014</b> N° de la séance : 4 Feuillet n° : 5</p>
--	---	---

### **E) Convention d'utilisation des locaux par l'OMS**

Il s'agit du prêt d'une salle informatique pour la formation des dirigeants sportifs bénévoles à raison d'une à trois séances dans l'année de 19h à 21h (25 personnes maxi).

Cette convention, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité. (**Acte n°2015-22**)

### **F) Contrat de dératisation**

Le gestionnaire, précise qu'il propose un changement d'entreprise car le nouveau devis proposé est moins cher que le précédent.

Ce contrat, soumis au vote, est adopté à l'unanimité. (**Acte n°2015-21**)

### **G) Attribution du logement N°3**

Ce logement est actuellement occupé par une famille relogée. Celle-ci demande une prolongation de 2 mois du contrat, jusqu'au 30 septembre 2015.  
Une autre famille prendra la suite à leur départ.

Cette attribution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité. (**Acte n°2015-23**)

## **V). Questions diverses**

### **1) Représentants des professeurs**

Les enseignants demandent s'il est possible de finir les cours le vendredi à 16h.  
Le Principal répond que cette proposition lui semble difficile à mettre en place au vu des contraintes des emplois du temps et de l'occupation des salles.

### **2) Information des parents d'élèves au sujet des transports en EPS**

M. Lecoq informe que M. Mages va faire une proposition à M. Le Maire d'un versement de 1500 euros, de façon exceptionnelle, pour clôturer l'année 2015. La municipalité s'engage à donner une réponse avant le 15 juillet 2015.

M. Delage, après son entrevue avec M. Marois du Conseil Départemental, nous informe qu'un complément de 1500 euros peut être envisagé pour clôturer l'année 2015.

Mme Curvale, du Conseil Départemental, rappelle qu'une somme de 1537 euros a déjà été allouée. Elle prend note de l'avancée des négociations en cours. Et nous précise qu'un courrier de M. Marois devrait parvenir au collège.

M. Delage précise que si le Conseil Départemental investit financièrement sur la construction du gymnase de Bellegrave, son occupation sera soumise à convention avec les différents établissements scolaires.

<b>Collège Noes</b> <b>33600 – PESSAC</b> <b>0331758G</b> <b>☎ 05.56.15.25.40</b>	<b>PROCES - VERBAL</b> <b>de la séance du</b> <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>du Jeudi 3 Juillet 2014 de 17h 15 à 20h</b>	<b>ANNEE SCOLAIRE</b> <b>2013/2014</b> <b>N° de la séance : 4</b> <b>Feuillet n° : 6</b>
--	---	---

Pour l'année 2016, une solution pérenne de financement doit être trouvée ; le Conseil Départemental y travaille.

**3) M. Delage demande de faire un point sur le dispositif « collègue connecté ».**

Pour 2014-2015, le Principal fait le point sur :

- Le câblage
- Les stages de formation
- La réception d'équipement (tablettes, valises Balibom, classes mobiles ...)
- Le travail interdisciplinaire autour du numérique.

Enfin, le Principal mentionne le problème récurrent de l'accès à internet (débit insuffisant).

Avant de lever la séance, les enseignants déposent une motion concernant la demande d'un demi-poste supplémentaire d'assistant d'éducation en raison de l'augmentation des effectifs et de la création de la classe ULIS, à la rentrée prochaine. ( voir annexe)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.